



## **Déclaration des organisations syndicales CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES CTS des DI(R)ECCTE du 9 janvier 2019**

Mesdames les Secrétaires générales,

Vous nous avez conviés à une réunion du CTS des DIRECCTE et des DIECCTE, en formation CHSCT.

Comme nous l'avions exprimé lors de la réunion du 13 novembre, la réelle prise en compte de l'intérêt des agents et de leur santé mentale et physique, nécessite qu'on respecte les principes de prévention qu'on impose aux entreprises.

Or, vous entendez nous présenter le cahier des charges pour une expertise RH-RPS d'une réforme que vous continuez tout de même à mettre en œuvre.

Dès le vote de la motion demandant une expertise, nous vous avons explicitement demandé de suspendre la réforme et notamment les entretiens managériaux, mais vous avez répondu que la réforme ne pouvait pas être suspendue.

Pourtant, rien ne justifie que les choses se fassent de manière aussi précipitée. Les collègues concernés ne sont pas aussi pressés que vous le laissez entendre mais en attente d'une défense de leurs postes, de leurs missions.

Ils souhaitent également que leur santé soit préservée.

Nos syndicats dénoncent la violence du procédé qui consiste, après avoir annoncé brutalement la suppression de leurs postes, à engager dès à présent des entretiens de reclassement avec les agents concernés avant même que le plan d'accompagnement soit présenté au CTS et avant même que celui-ci puisse, avec l'expertise, disposer des informations nécessaires à son information.

Dans le même ordre d'idée, la bonne information du CTS en formation CHSCT nécessiterait que les CHSCT-R puissent d'abord étudier l'impact de la réforme dans chaque région concernée avant même le début de l'expertise votée, puis que les études menées soient transmises aux représentants du personnel au CTS afin qu'ils puissent notamment se prononcer sur les éventuelles mesures correctives à prendre.

Enfin, vous savez fort bien que l'avenir des DIRECCTE dans leur ensemble est menacé Il nous paraît incongru d'évoquer les conditions de travail des agents sans intégrer les projets portés par Mme Pénicaud, Ministre du travail, dont l'annonce a dû être reportée.

Dans ces conditions, notre présence à cette réunion sous le format du CHSCT n'a aucun sens.